



Département de la Haute-Savoie
COMMUNE DE VALLORCINE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS		
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VALLORCINE		
en exercice	10	L'an deux mille vingt-six le 5 juin, le Conseil Municipal de VALLORCINE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire en mairie sous la présidence de Monsieur Patrick ANCEY, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal : 1^{er} juin 2026
présents	9	
Votants	10	
procuration	1	
Présents		Monsieur Patrick ANCEY, Monsieur Pascal NEGRE, Madame Fanny DEVILLAZ, Madame Léonor AUBLIN, Madame Marie PAYOT, Monsieur David GUILLOT, Madame Kim BERGUERAND, Monsieur Paul BOIZARD, Madame Sonia DESCHAMPS
Représentés		Monsieur Paolo BOUISSA donne pouvoir à M. David GUILLOT
Absents excusés		Monsieur Paolo BOUISSA
Secrétaire de séance		Madame Marie PAYOT

Délibération n° 26/06/04

Subvention à l'association foncière pastorale de Vallorcine - Sécurisation des cheminements piétons dans le secteur de la Villaz à Barberine

Monsieur le Maire donne lecture de la demande de subvention de l'Association Foncière Pastorale autorisée de Vallorcine pour les travaux de coupe de bois scolyté dans le secteur de la Villaz et de Barberine afin de sécuriser les cheminements piétons situés dans cette zone. Le plan de financement de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	
Travaux de coupe de bois	14 400.00€
TOTAL DÉPENSES	14 400.00€
RECETTES	
FINANCEMENTS PUBLICS	
DEPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE	3 500.00€
COMMUNE DE VALLORCINE	3 500.00€
TOTAL FINANCEMENTS PUBLICS	7 000.00€
AUTOFINANCEMENT	
FONDS PROPRES	7 400.00€
TOTAL RECETTES	14 400.00€

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver la présente demande de subvention de l'Association Foncière Pastorale de Vallorcine, sans en préciser le montant.

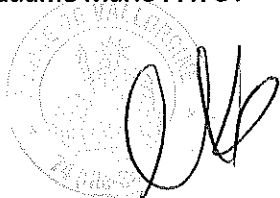
En effet, l'Assemblée Générale a validé un plan de financement différent de ce qu'a validé le conseil syndical, portant un doute sur la hauteur de la participation financière de la commune.

À cette fin, la commune s'engage donc à soutenir les travaux objets de la demande de financement, avec un montant financier restant à définir avec les membres du conseil syndical, en accord avec les décisions prises par l'Assemblée Générale.

Le Conseil municipal, après délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'octroyer une subvention demandée par l'AFP pour un montant de 3 500.00€.
- **DIT** que cette subvention sera inscrite au budget 2026 au compte 20422

La secrétaire de séance,
Madame Marie PAYOT



Acte certifié exécutoire le : 16/06/2026
Télétransmis en Préfecture le : 16/06/2026
Notifié ou publié le : 16/06/2026

Ainsi fait et délibéré,
Au registre suivent les signatures,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Monsieur Patrick ANCEY



La présente délibération est transmise à :
Monsieur le Sous-Préfet de Bonneville
Madame le Trésorier de Sallanches